

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2013 - Décision Modificative n°4 - Budget Principal, budget annexe des Déchets Ménagers, budget annexe de l'Assainissement, budget annexe des Transports, budget annexe des Caveaux, budget annexe du Crématorium, budget annexe des Lotissements, budgets annexes des ZAC - Adoption

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires et à des inscriptions nouvelles.

La présente décision modificative n°4, tous budget confondus, se présente comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	11 471 209,05	10 941 209,05	803 141,37	182 241,37	10 668 067,68	10 758 967,68
Section de Fonctionnement	10 083 949,54	10 083 949,54	31 100,00	122 000,00	10 052 849,54	9 961 949,54
TOTAUX	21 555 158,59	21 025 158,59	834 241,37	304 241,37	20 720 917,22	20 720 917,22
Résultat	-530 000,00		-530 000,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	21 025 158,59	21 025 158,59	304 241,37	304 241,37	20 720 917,22	20 720 917,22

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision modificative comporte des crédits supplémentaires à hauteur de 21.555.158,59 € en dépenses, dont 834.241,37 € de mouvements réels, et 21.025.158,59 € en recettes, dont 304.241,37 € de mouvements réels, soit un déficit de 530.000 €, correspondant à l'inscription de crédits supplémentaires pour le 3^{ème} dépôt de la direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers, financés par la réserve inscrite au budget annexe des déchets ménagers.

Les ajustements de crédits concernent :

- au budget Principal :

- La traduction comptable de la délibération n° 201 3/0396 du 28 juin 2013 autorisant la réalisation de travaux d'éclairage public pour le compte de la commune du Taillan-Médoc, à l'occasion de la restructuration de l'avenue de la Boétie. Cette opération s'élève à 188.370 €, dont 120.041,37 € à la charge de la commune du Taillan-Médoc et 68.328,63 € subventionnés par la Communauté Urbaine (mouvement d'ordre).

- Une avance de 31.100 € pour financer les travaux de réalisation du carré israélite au parc cimetière de Pessac/Mérignac comptabilisés au budget annexe des Caveaux ; cette avance est financée par l'annulation de la dépense mandatée par erreur au budget Principal.
- L'ouverture de crédits correspondants à l'augmentation de la part de capital de la SEM Gironde Développement (délibération n° 2013/0344 du 31 mai 2013), pour un montant de 122.000 €. Ces crédits sont financés par une part du remboursement de l'avance faite par la CUB à la SEM dans le cadre de l'opération de la ZAC « La Mouline ».
- Des écritures d'ordre pour la requalification des frais d'études et d'annonces et insertion, ainsi que des cessions gratuites, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à 492.438,74 €.

- au budget annexe des Déchets Ménagers :

- Le financement de l'aménagement des abords du 3^{ème} centre administratif et du garage de la direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers, pour un montant de 530.000 € (délibération n° 2012/0489 du 13 juillet 2012, complétée par une délibération prévue pour le 27 septembre 2013). Il est proposé de financer cette dépense par l'utilisation d'une partie de l'excédent d'investissement mis en réserve pour le 3^{ème} dépôt, portant les crédits réservés de 15.125.385,15 € après le vote du budget supplémentaire 2013 à 14.595.385,15 € à l'issue de la présente décision modificative.
- Des écritures d'ordre pour la requalification des frais d'études et d'annonces et insertion, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à 75.584,77 €.

- au budget annexe de l'Assainissement :

- Un virement de crédit de 90.000 € en section de fonctionnement pour financer des annulations de titres émis sur exercices clos, principalement au titre de la participation au raccordement à l'égout.

- au budget annexe des Transports :

- Un virement entre chapitres budgétaires afin de régulariser l'imputation des crédits ouverts au budget supplémentaire 2013 au titre du protocole transactionnel soumis au présent Conseil de Communauté, pour un montant de 14.897.490 €.
- Des écritures d'ordre pour le recalage des dotations aux amortissements et de cessions gratuites, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à 1.444.646,84 €.

- au budget annexe des Caveaux :

- La régularisation des travaux de réalisation du carré israélite au parc cimetière de Pessac/Mérignac, pour un montant de 31.100 € HT, imputés par erreur au budget Principal.

- au budget annexe du Crématorium :

- Un virement de crédit de 30.000 € en section d'investissement pour financer les indemnités à verser aux candidats non retenus dans le cadre de la mise en concurrence pour la restructuration des fours de crémation.

- au budget annexe des Lotissements :

- Des écritures d'ordre, liées à la comptabilité de stock tenue selon le système de l'inventaire intermittent, qui s'équilibrent à hauteur de 1.033.900 € en dépenses et en recettes.

- aux budgets annexes des ZAC :

- Des écritures d'ordre, liées à la comptabilité de stock tenue selon le système de l'inventaire intermittent, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 5.680 € pour la ZAC Madère, 7.816.467,16 € pour la ZAC du Tasta, 9.630.771,08 € pour la ZAC des Quais de Floirac.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/07 48 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du budget principal pour la durée de la mandature ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

VU les instructions budgétaires et comptables instructions M4X applicables aux budgets annexes à caractère industriel et commercial ;

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 :

D'ADOPTER, par nature avec présentation fonctionnelle pour le budget principal, et par chapitre, la décision modificative n° 4, annexée au présent rapport et en faisant partie intégrante, qui tous budgets confondus (budget Principal, budget annexe de l'Assainissement et budget annexe du Crématorium) s'élève, en grandes masses et en mouvements budgétaires, en recettes à 21.025.158,59 €, et en dépenses à 21.555.158,59 €, soit un déficit de 530.000 €, pour les motifs exposés dans le présent rapport.

Article 2 :

D'APPROUVER le financement de l'aménagement des abords du 3^{ème} centre de la direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers, à hauteur de 530.000 € par utilisation de l'excédent d'investissement mis en réserve pour ce projet, portant le montant de la réserve pour le 3^{ème} dépôt à 14.595.385,15 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

119 Voix Pour
0 Voix Contre
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2013

M. LUDOVIC FREYGEFOND